



Assemblée générale

Distr. générale
15 Février 2018

Français seulement

Conseil des droits de l'homme

Trente-septième session

26 février-23 mars 2018

Point 3 de l'ordre du jour

**Promotion et protection de tous les droits de l'homme, civils,
politiques, économiques, sociaux et culturels, y compris
le droit au développement**

Exposé écrit* présenté par l'Association nationale de promotion et de protection des droits de l'homme, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial

Le Secrétaire général a reçu l'exposé écrit suivant, qui est distribué conformément à la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

[2 février 2018]

* Exposé écrit publié tel quel, dans la/les langue(s) reçue(s) par l'/les organisation(s) non gouvernementale(s), sans avoir été revu par les services d'édition.



Troubles internes au Cameroun: menaces du droit à la vie et à la souveraineté nationale

Introduction

Cette communication s'inscrit dans le cadre de l'analyse des faits qui sont survenus au Cameroun courant l'année 2017 et ayant retenu notre attention. Elle est rédigée à l'intention de la **37^{ème}** session du Conseil des droits de l'Homme qui se tiendra du **26 Février au 23 Mars 2018** à Genève en Suisse. Il est question ici de présenter de façon claire, nette et indépendante, la situation de troubles au Cameroun telle qu'elle se présente dans les zones dites anglophones. Elle portera sur trois points ; à savoir les origines de la crise en zone anglophone (I) et les actions entreprises par le gouvernement corrélativement à l'attitude de la diaspora camerounaise (II). Enfin il sera question d'étudier des propositions de sortie de crise selon ANAPRODH (III). Ladite communication serait d'un apport constructif à l'adoption des observations finales qui donneront lieu à des recommandations susceptibles de conduire les Etats parties à relever les défis auxquels ils sont confrontés, tel que prévu par le Conseil qui se réunira en plénière.

I. Les origines de la crise en zone anglophone

Le problème anglophone plonge ses racines dans une réunification mal conduite, fondée sur un projet centraliste, assimilationniste et une marginalisation économique et administrative.

Ayant commencé le **11 octobre 2016** à **Bamenda** par une grève des avocats du **Nord** et du **Sud-Ouest**, ses précurseurs, ignorés jusque-là par le Ministère de la Justice, allèguent le non-respect de la **Common Law**.

Le **21 novembre**, les enseignants entrent à leur tour en grève et organisent un rassemblement contre le manque d'enseignants anglophones, l'affectation d'enseignants ne maîtrisant pas l'anglais et le non-respect du caractère « anglo-saxon » des écoles et universités de la zone anglophone.

Feront l'objet de cette partie, les revendications sécessionnistes (A) et les manifestations subséquentes à de telles revendications : les violations de droits diverses (B).

A. Les revendications des sécessionnistes

A L'origine de la crise, de nombreuses revendications ont été formulées par les groupes sécessionnistes. Il s'agit de:

- l'adoption d'un Etat fédéré ou à l'ultime, l'acquiescement d'un Etat sécessionniste
- le redéploiement du personnel judiciaire en fonction des particularités existant entre la Civil Law et la Common Law
- le redéploiement des Officiers de Police Judiciaire et les Greffiers du palais de Justice ne maîtrisant pas l'anglais... La liste est exhaustive.

B. Les manifestations subséquentes à de telles actions : Violations des droits de l'homme

Dans l'exercice de leurs droits imprescriptibles, les citoyens de la zone dite anglophone ont été victimes des cas de violation de droits suivants :

- Le droit à l'éducation
- Le non-respect de la liberté d'expression, de réunions et de manifestations publiques
- Violation du droit à la vie
- Violation du droit à la liberté d'aller et de venir
- Atteintes à l'intégrité physique et morale

Nécessité d'une série d'actions du gouvernement.

II. Actions entreprises par le gouvernement et réaction de la diaspora

Elles se résument en la position du gouvernement (1) et à l'adoption de ses mesures urgentes (2).

1. La position du Gouvernement

Depuis le début de la crise, le gouvernement camerounais, dans son souci d'y apporter des solutions, a entrepris des initiatives visant à répondre à certaines revendications formulées, même s'il refuse de céder sur quelques points précis. Le Chef de l'État l'affirme donc sans ambages : « **la forme unitaire de l'État est intangible et le Cameroun est et demeure un et indivisible** ». Ces fauteurs de troubles devront donc en répondre le moment venu, de même que ceux qui, par médias interposés et particulièrement à travers les réseaux sociaux, répandent la terreur et profèrent des menaces de mort à quiconque oserait braver leurs injonctions au boycott de l'éducation des jeunes et à l'organisation des villes mortes. Il ne s'agit là ni plus ni moins que de ces actes ou menaces prévus et réprimés par la réglementation nationale en vigueur portant répression des actes de terrorisme.

2. Les mesures adoptées

Face à la crise anglophone, l'objectif du gouvernement est de maintenir le statu quo sur la forme unitaire de l'Etat. Constatant les limites du tout répressif, il a néanmoins entamé des discussions avec les syndicats en grève. Fin Novembre, le Premier Ministre crée un Comité interministériel ad hoc chargé de mener les négociations. Les avocats et les enseignants forment à leur tour, début Décembre, le Cameroon Anglophone Civil Society Consortium (CACSC, « le Consortium »). Le Premier Ministre, le Secrétaire Général du RDPC, le Gouverneur du Nord-Ouest et le Conseiller à la Sécurité Nationale, censés participer au rassemblement, doivent se cloîtrer toute la journée dans la résidence du gouverneur pour échapper aux violences. Le Gouvernement réagit à ces manifestations en militarisant la région, dégradant encore plus le climat social.

Le 30 août 2016, ordre présidentiel d'interrompre les poursuites pendantes devant le tribunal militaire contre les têtes de liste des troubles pour violences survenues ce mois dans la région du Nord et sud-ouest.

- Le 05 août, sur ordre du Président de la République, des délégations de ministres se sont rendues en mission à l'étranger. Cependant, missions perturbées par des troubles parfois violents, causés par des militants sécessionnistes. En Belgique, la rencontre organisée par le ministre de la Justice a été émaillée d'incidents. Aux Etats-Unis, la délégation ministérielle a été chahutée par la diaspora sécessionniste. En Afrique du Sud, un membre de la délégation a échappé de peu à un lynchage et l'ambassade a été vandalisée. ..

III. Propositions de sorties de la crise

En matière de règlement de litige, la voie par excellence est celle amiable. D'où les propositions ci-après :

• L'amorce des négociations : mise en place d'un Comité de médiateurs

Compte tenu des échecs des initiatives d'apaisement prises par le gouvernement et la radicalisation de la situation sur le terrain caractérisée par les violences et les pertes en vies humaines, l'urgence de l'adoption d'une solution d'apaisement apparaît comme un élément majeur de sortie de crise.

• Mise en place d'un forum national de dialogue

À l'issue des résolutions prises par le Comité, il en ressort une nécessité d'élargissement du débat sur le plan national avec tous les acteurs sociaux (OSC, ONG, etc...).

1- Réformes dans la gouvernance

La crise anglophone a montré les limites d'une décentralisation approximative et seule l'effectivité de celle-ci, pourrait pallier ce problème au niveau national. Elle apparaît comme la seule alternative au fédéralisme et présente l'avantage de pouvoir contenter à la fois les francophones qui rejettent très majoritairement le fédéralisme à deux Etats et les anglophones modérés, ouverts à un fédéralisme à dix Etats ou à la décentralisation.

2- Suggestions de l'ANAPRODH :

Recommandations de l'ANAPRODH :

- mise en place d'une nouvelle décentralisation et efficace qui devra réduire les pouvoirs des administrateurs nommés par Yaoundé via la création de conseils régionaux, l'élection des présidents de régions, un transfert conséquent des ressources financières et des compétences ; mesures qui sont toutes déjà prévues par la loi. Elle devra également inclure des dispositions légales spécifiques aux régions anglophones dans les domaines de l'éducation, la justice et la culture qui ne sont pas présentement évoquées dans la loi ;

- Au stade actuel d' une menace permanente du droit à la vie sur les innocents et la souveraineté territoriale par des groupes terroristes se réclamant du socialisme, soutenus par des puissances extérieures en fourniture d'armes, l'ANAPRODH demande au Conseil des Droits de l'Homme d'adopter une Résolution qui condamne ce terrorisme dont les activités étouffent la dynamique économique du Cameroun déjà mise en mal ;
- au Pouvoir Central du Cameroun d'amorcer le dialogue tel qu'indiqué dans notre rapport rendu public et soumis au Secrétariat Général des Nations-Unies à New-York, ainsi qu'au Comité des Droits de l'Homme à Genève en date du 10 Janvier 2018.

CONCLUSION

En l'état actuel des troubles, le conflit armé a pris de l'ampleur et ces terroristes dévoilés ne sauraient plus être tributaires de simples négociations, mais sujets à de moyens de répression plus contraignants comme riposte gouvernementale à leur égard. En tout état de cause, cette crise ne devrait pas nous faire perdre de vue que tout ce qui a été évoqué ci haut relèverait des déficits de gouvernance relatifs au défaut de participation des populations à la gestion de la chose publique et à l'égalité des chances pour tous sans discrimination aucune. Il serait donc nécessaire d'équilibrer, autant que faire se peut, les principes de méritocratie et de discrimination positive dans l'accès aux grandes écoles et aux emplois à la fonction publique et dans les nominations à des postes politiques, électifs, et administratifs et non entre les mains d'une certaine élite minoritaire dont la concentration des opportunités politiques, économiques et sociales entre leurs mains, cause des sérieuses frustrations au peuple profond qui, à un certain moment risquerait être incontrôlable.
